

# DICRIM de Thoard

## Document d'information communal sur les risques majeurs



informez-vous



La nature a ses caprices. Souvent clémence pour nos latitudes, elle peut à tout moment déchainer ses éléments. Dès lors que nous avons préalablement recensé et analysé le risque naturel, si le danger survient, nous réagissons au mieux.

Le DICRIM document d'information sur les risques majeurs recense :

- L'ensemble des risques qui pèsent sur notre commune
- Informe la population sur l'organisation de l'alerte et des secours
- Rappelle les bons réflexes à adopter si nécessaire
- Définit les comportements simples qui participeront à la mise en sécurité des populations concernées

LISEZ ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT ET CONSERVEZ-LE.

Il sera mis à jour régulièrement.

Denis BAILLE



# Le risque inondation

## QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation :

- l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit mineur et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine,
- l'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols en zone urbanisée,
- l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

Le territoire communal est parcouru par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines, surtout lors des précipitations intenses d'été.

Les ouvrages de franchissement, buses, ponceaux, constituent des points de débordement préférentiels.

Les deux cours d'eau principaux (le torrent des Duyes et le Riou) ont déjà débordé à plusieurs reprises.

Le camping, la station d'épuration, le transformateur EDF ainsi que des ouvrages de voiries sont situés dans des zones exposées.

La commune a fait l'objet de trois arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle pour cause d'inondations et coulées de boue en janvier 1994, septembre 1994 et novembre 1994.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE INONDATION

### PREVENTION

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme avec le Plan de Prévention des Risques.

Obligation des propriétaires riverains des cours d'eau non domaniaux d'entretien des rives et berges leur appartenant, suppression des embâcles et débris pour maintenir l'écoulement naturel des eaux.

### PREVISION

Procédure de vigilance météorologique mise en place pour permettre aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales. Carte de vigilance météorologique élaborée deux fois par jour par Météo-France et consultable sur <http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

## CONSIGNES GENERALES FACE A UNE INONDATION

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : album de photos, papiers personnels, factures, les matières et les produits dangereux ou polluants,
- identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz,
- aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents,
- amarrer les cuves, etc.
- repérer les stationnements hors zone inondable,
- prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école,
- éviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours,
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- aérer,
- désinfecter à l'eau de javel,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

**vous êtes dans une zone soumise au  
RISQUE D'INONDATION**

consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'inondation**



fermez portes,  
fenêtres, soupiraux,  
aérations



montez à pied  
dans les étages



n'allez pas chercher  
vos enfants à l'école  
pour ne pas les  
exposer



fermez le gaz  
et l'électricité

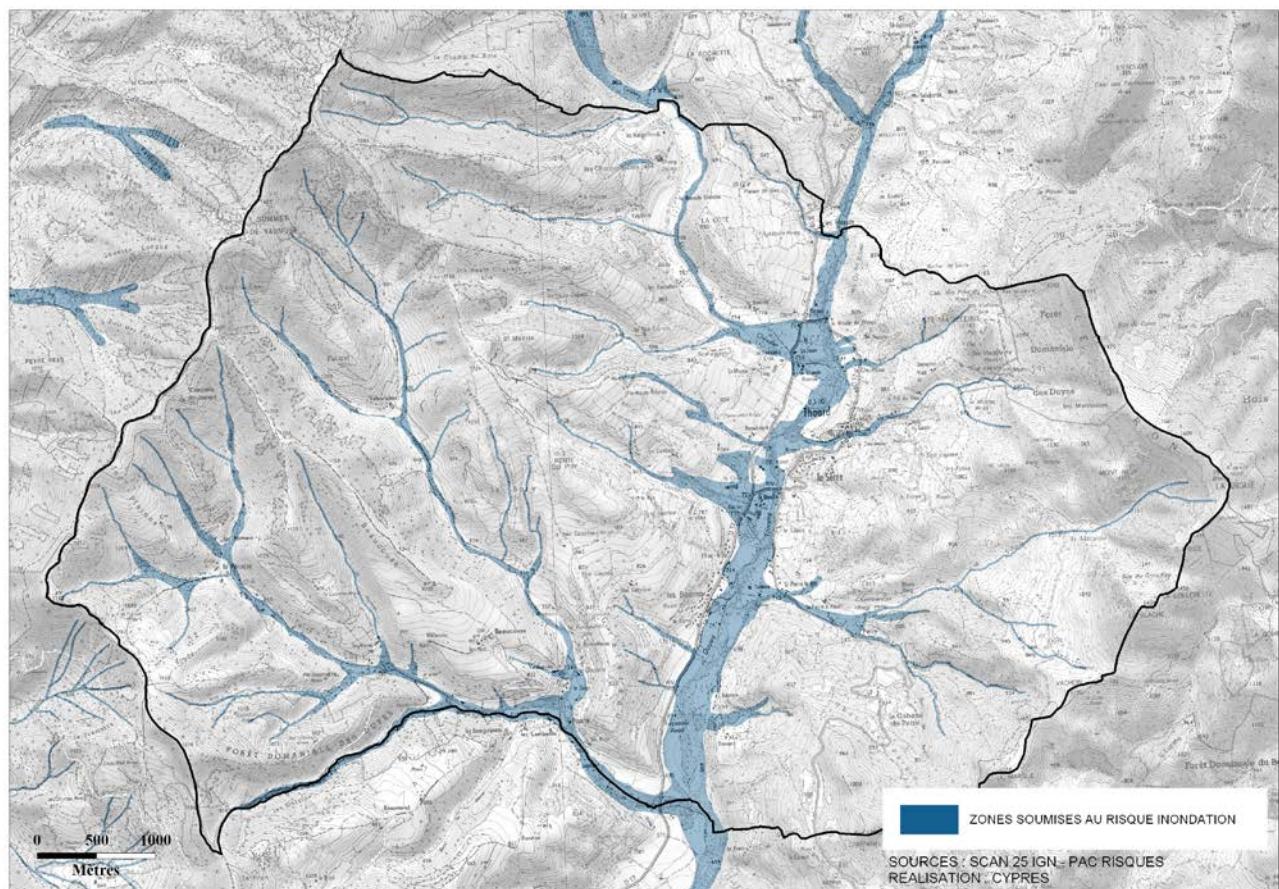


écoutez la radio  
respectez les  
consignes des  
autorités



ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours

**CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION**





# Le risque feu de forêt

## QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORET ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Près de 29% du territoire communal est recouvert par une couverture végétale susceptible d'alimenter des feux de forêt. Deux incendies importants ont été repertoriés : 76,5 hectares brûlés en février 1980 et 5 hectares en mars 2006 à la Pérusse.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORET

Réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage défini par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN FEU DE FORET

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- à pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.

## vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE FEU DE FORET**

consultez le dossier déposé en mairie

### consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE



- ▶ dégagiez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ arrosez les abords



- ▶ fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

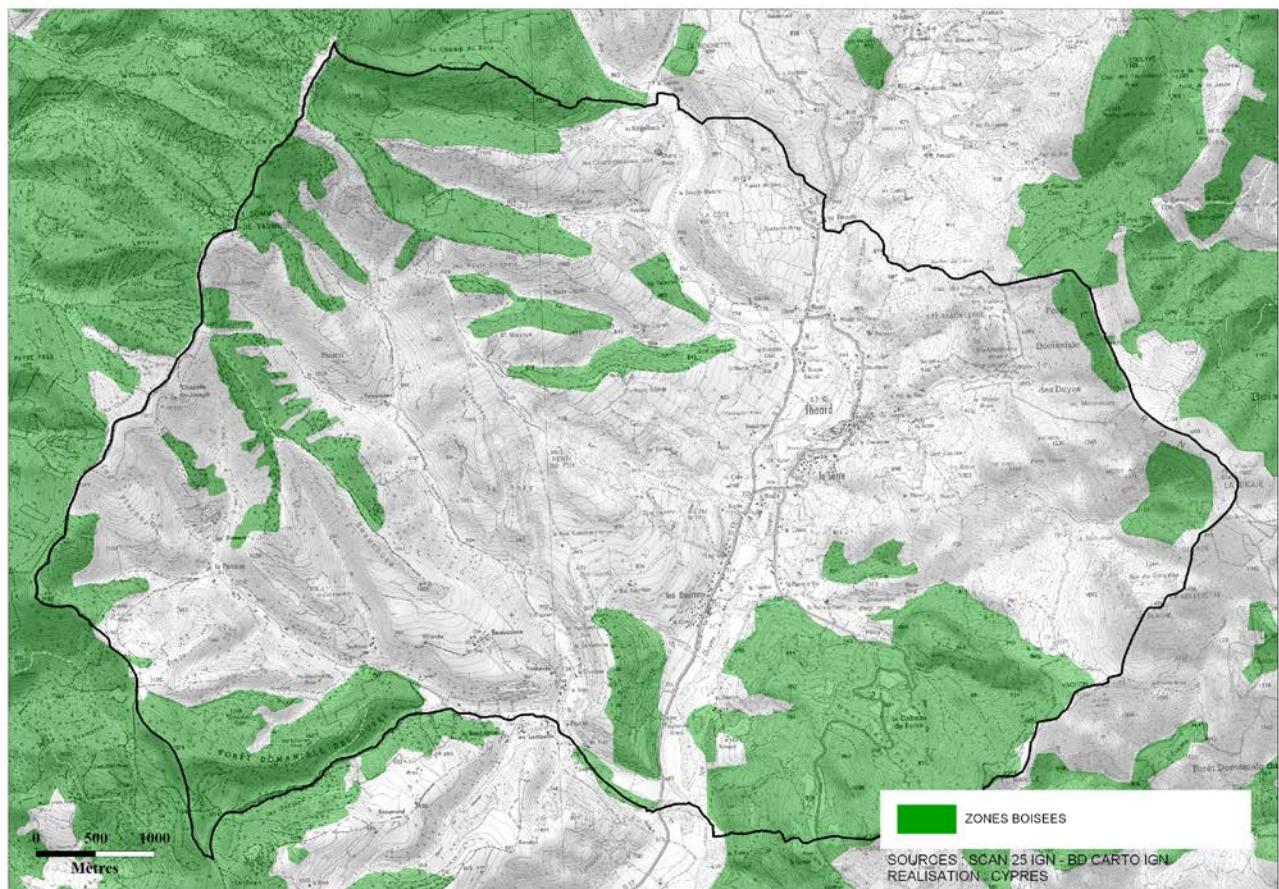


- ▶ fermez volets, portes et fenêtres
- ▶ calfeutrez avec des linge mouillés



- ▶ ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ▶ ne sortez pas sans ordre des autorités

### CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET





# Le risque mouvement de terrain

## QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Des chutes de blocs sont principalement localisées sur les fortes pentes à l'Est du territoire. Des glissements de terrain sont visibles notamment à la Pérusse, au Colombier, à la Haute Bastide et aux Bourres.

Le ravinement se développe dans les formations caillouteuses qui constituent l'extrémité septentrionale du plateau de Valensole.

En 1994, trois glissements de terrain qui ont fait quelques dégâts (à la Pérusse, le Colombier, la Haute bastide et aux Bourres) ont fait l'objet d'études du RTM. Une villa a fait l'objet d'une procédure d'expropriation de la loi Barnier à la Pérusse. Des maisons individuelles sont situées sur des zones exposées.

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Prise en compte du risque mouvement de terrain dans l'urbanisme avec le Plan de Prévention des Risques.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN MOUVEMENT DE TERRAIN

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

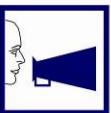
- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

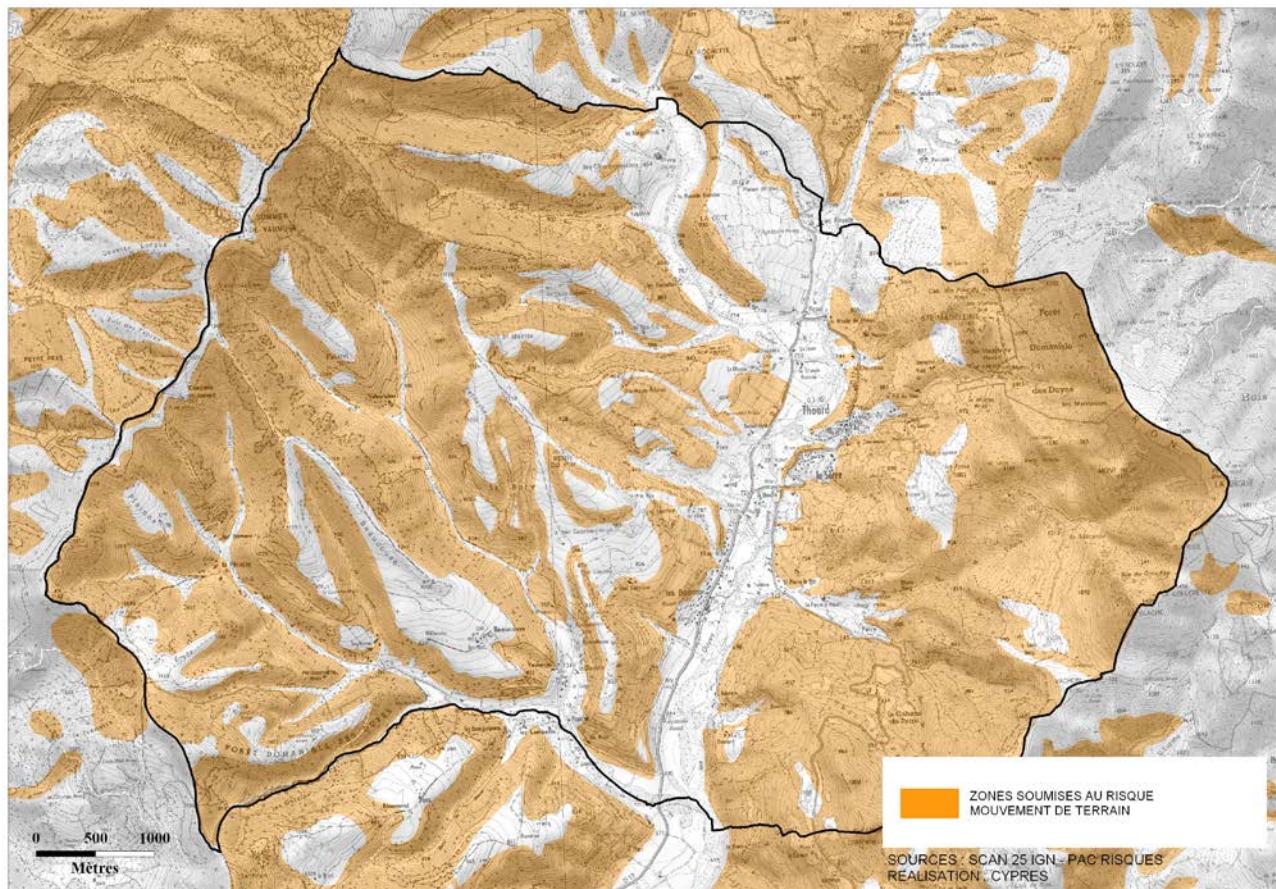
- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

**vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**  
consultez le dossier déposé en mairie

**consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres**

PENDANT		APRÈS	
protégez-vous la tête avec les bras			
à l'intérieur		► abritez-vous sous un meuble solide	► éloignez-vous de la zone dangereuse
		► éloignez-vous des fenêtres	► rejoignez le lieu de regroupement
à l'extérieur		► rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche	► évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
			► ne prenez pas l'ascenseur
			
			► respectez les consignes des autorités

## CARTOGRAPHIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN





# Le risque sismique

## QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La commune de Thoard est située en zone de sismicité moyenne, 4 (décret 2010-1255 du 22 octobre 2010).

## MESURES DE PREVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

### PREVENTION

Prise en compte du risque sismique dans l'urbanisme avec le Plan de Prévention des Risques.

### PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

## CONSIGNES GENERALES FACE A UN SEISME

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

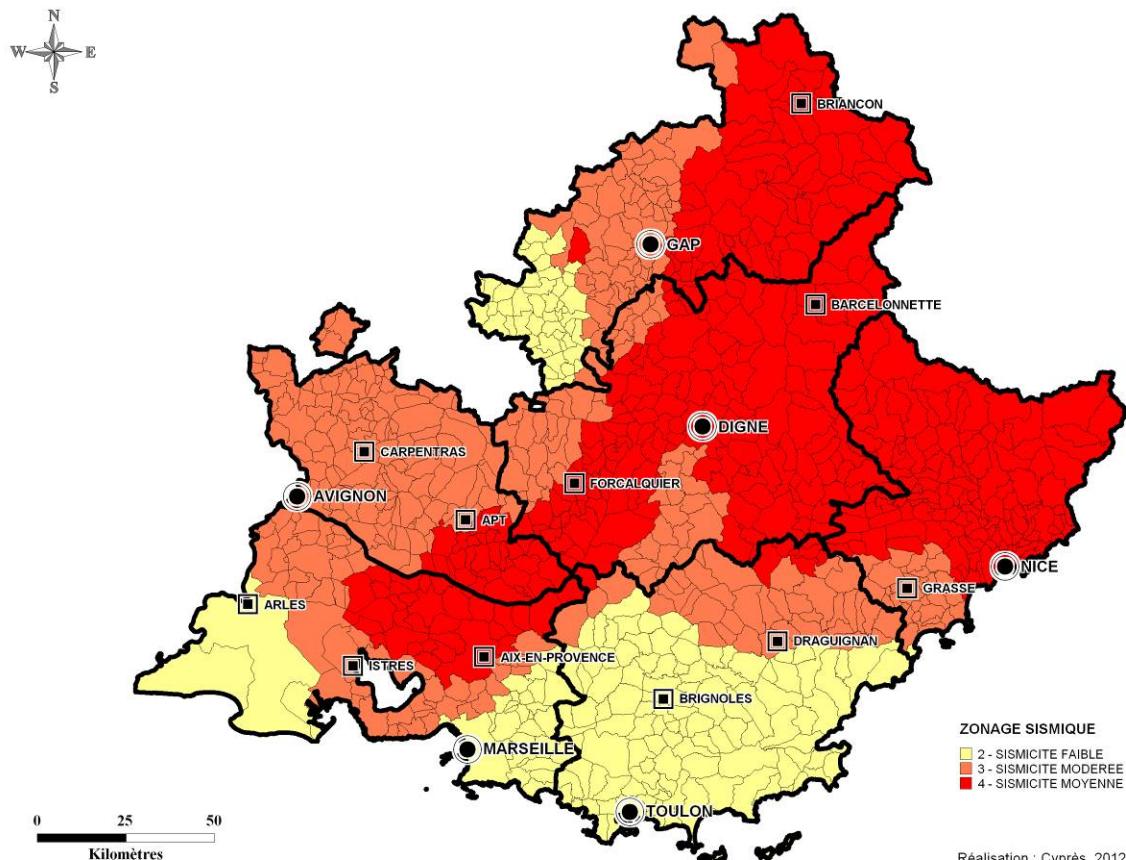
- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



## CARTOGRAPHIE DU RISQUE SISMIQUE



Réalisation : Cyprès, 2012



## Le risque rupture de barrage

La commune de Thoard se situe à l'aval de la retenue de Vaulouve, ouvrage servant à l'irrigation de la Vallée des Duyes situé sur les communes des Hautes-Duyes et du Castellard-Mélan. Le camping de Thoard, en bordure des Duyes, est exposé en cas de rupture de la retenue.

## Le plan communal de sauvegarde

Ce plan définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il prévoit les moyens d'actions, la coordination avec les services de secours présents sur la commune, ainsi que les dispositions à prendre au niveau de la commune.

## L'alerte des populations

### LA SIRENE, LE MEGAPHONE, LE PORTE-A-PORTE

Il s'agit de la diffusion d'un message d'alerte pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les mesures de sauvegarde adaptées. Cette alerte peut se faire avec la sirène, le mégaphone ou le porte-à-porte.

Le signal d'alerte de la sirène consiste en un son de trois fois et quarante et une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. A son audition, la population doit alors se mettre à l'abri dans un lieu protégé. Fin d'alerte : il n'y a plus de danger ; la sirène émet un signal continu de 30 secondes.

## Les bons réflexes

Quel que soit le risque, quelle que soit l'alarme, en cas d'accident majeur, 4 consignes sont à respecter :





## MAIRIE DE THOARD

Alpes de Haute Provence  
04380  
Téléphone 04 92 34 63 74  
Télécopie 04 92 34 80 54  
mairie.thoard@wanadoo.fr  
Site internet : [www.thoard.fr](http://www.thoard.fr)



Information aux habitants de Thoard

# LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

## •)) ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

**MEGAPHONE**  
**PORTE-A-PORTE** (un conseiller municipal référent par quartier)

## METTEZ-VOUS A L 'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours.



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.

## VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D 'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



**Écoutez les consignes générales**

**0 800 427 366**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**Pour en savoir plus**

Document complet disponible en mairie et sur le site internet : [www.thoard.fr](http://www.thoard.fr)